

Institut du Caire pour les Etudes sur les droits de l'Homme (CIHRS)
Intervention à la 8^{ème} Session- Agenda Point 6 UPR, Maroc
Conseil des Droits de l'Homme
Prononcée par Abddeslam SEDDIKI

9 juin 2008

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que j'interviens dans le cadre du point 6 relatif à l'Examen périodique universel (EPU), Maroc. Le CIHRS en coopération avec l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) tiennent à faire les observations suivantes :

1- En ce qui concerne la concertation du gouvernement marocain avec les organisations de la société civile durant la phase de la préparation du rapport soumis au Conseil, nous estimons qu'une telle concertation, mérite d'être institutionnalisée et devenir une pratique régulière pour qu'elle soit plus fructueuse et productive.

2- Il est incontestable que le Maroc a réalisé des progrès tangibles en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Des réformes importantes ont été engagées dans le domaine de l'harmonisation de la législation interne avec les conventions internationales.

3- Le Maroc a pris des engagements pour poursuivre ces réformes et se conformer aux conventions internationales auxquelles il fait partie, tout en coopérant davantage avec les organes conventionnels et les procédures spéciales.

4- Nonobstant ces progrès, des violations des droits de l'homme sont relevées régulièrement par nos organisations et d'autres associations. Et c'est pour garantir le respect de ces droits que nous invitons le gouvernement marocain à :

- Mettre en application les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation qui sont restées pour l'essentiel lettre morte.
- Ratifier le Traité de Rome sur la Cour Pénale Internationale.
- Préserver le droit de la personne à la vie en abolissant la peine de mort conformément aux recommandations du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies de 2004.
- Lever toutes les réserves sur les conventions déjà ratifiées, notamment les réserves sur la CEDAW et la Convention contre la torture (CAT).
- Accélérer la procédure de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- Intensifier les efforts pour respecter les droits économiques, sociaux et culturels tels qu'ils sont précisés par le PIDESC.

Merci de votre attention